



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences en marge de la finale de la ligue des champions

Question au Gouvernement n° 1623

Texte de la question

VIOLENCES EN MARGE DE LA FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS

Mme la présidente . La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur . Samedi soir, en remportant sa deuxième Ligue des champions consécutive, le PSG s'est installé à la table des grands. À cette occasion, la France aurait dû vivre un grand moment de joie, de rassemblements festifs et de liesse collective. Mais les Français ont une nouvelle fois assisté à un spectacle de chaos désolant et inqualifiable.

Mme Danielle Simonnet. Vous allez parler des supporters niçois ?

M. Corentin Le Fur . L'histoire se répète tristement : des centaines de commerces pillés, des véhicules incendiés, des centres-villes saccagés à Paris comme en province, des policiers et des gendarmes pris pour cible. Le bilan est lourd : 890 interpellations, soit plus de 45 % de plus que l'an dernier, 721 gardes à vue et 178 policiers et gendarmes blessés.

Au nom du groupe de la Droite républicaine, je veux saluer le courage, le sang-froid et le professionnalisme de nos policiers, gendarmes, pompiers et agents de la sécurité civile. Une fois encore, ils ont tenu.
(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et HOR.)

Ils ont tenu face à une réalité que les Français connaissent désormais trop bien : une minorité ultra-violente profite de chaque rassemblement populaire pour semer le chaos et défier l'autorité de l'État.

Et, contrairement à ce que prétend honteusement l'extrême gauche, les policiers n'y sont pour rien. Le vrai problème, c'est l'impunité. Pendant trop longtemps, on a laissé s'installer l'idée que l'on pouvait casser, piller, agresser ou attaquer des fonctionnaires de l'État sans en subir les conséquences.

Monsieur le ministre de l'intérieur, les Français ne demandent pas davantage d'excuses pour les délinquants. Ils demandent davantage d'autorité, davantage de protection pour les victimes et davantage de respect pour nos forces de l'ordre. *(Mêmes mouvements.)* Ils veulent des règles simples : à chaque violence, une interpellation ; à chaque infraction, une condamnation ; à chaque condamnation, une sanction rapide et réellement exécutée.

C'est précisément le sens de la proposition de loi « casseur-payeur » que je défends, afin que ceux qui s'attaquent à la République cessent de bénéficier de la solidarité nationale. Le Gouvernement est-il prêt à se saisir de cette proposition pour montrer que la République ne se laisse pas faire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

Mme Danielle Simonnet . On va enfin savoir pour les supporters niçois !

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Je veux d'abord rappeler quelques chiffres pour être précis. Vous avez parlé de centaines de pillages, monsieur le député. En réalité, treize commerces ont été pillés à Paris et seize en province.

M. Antoine Vermorel-Marques . C'est toujours trop !

M. Laurent Nuñez, ministre . C'est toujours trop en effet, beaucoup trop, mais ce ne sont pas des centaines. Par ailleurs, les vitrines d'une quarantaine de commerces ont été dégradées en province et à Paris, ainsi que deux bâtiments publics à Orléans et à Pau – contre une vingtaine l'année dernière pour la soirée de la Ligue des champions 2025. Quelque 891 personnes ont été interpellées et 720 placées en gardes à vue. Des défèrements et un certain nombre de sanctions commencent à être prononcés.

La question que vous posez sur le lien entre la casse et la réparation est bien entendu légitime. Le premier ministre a été très clair à ce sujet tout à l'heure : nous n'excluons rien. J'en veux pour preuve que le gouvernement a accepté au Sénat, lors de l'examen du projet de loi Ripost qui vous sera bientôt présenté à l'Assemblée, un amendement qui prévoit d'instaurer ce principe pour les rave-parties : les participants pourront être redevables des dommages occasionnés.

Nous sommes donc ouverts à toute réflexion à ce propos. Le premier ministre a invité les ministres à le faire et je vais m'emparer de ce sujet. Je crois que le projet de loi Ripost, qui arrivera en première lecture à l'Assemblée dans quelques semaines, est le cadre idéal pour en discuter. (*Mme Justine Gruet applaudit.*)

Mais je partage entièrement votre préoccupation, d'autant que le régime de responsabilité sans faute de l'État est compliqué à engager quand les débordements qui créent des dégradations graves ont lieu en marge des cortèges, ce qui est malheureusement souvent le cas s'agissant des violences urbaines.

Mme Danielle Simonnet. Et la responsabilité des clubs ?

Données clés

Auteur : [M. Corentin Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1623

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2026